

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction
de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 16 novembre 2017 conférant un grade et maintenant dans un emploi
un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1732233A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2012 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 maintenant dans un grade et dans un emploi un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Carole Laplante (NIGEND : 353810 – NLS : 8143722 - NID : 0387050505) est promue au grade de capitaine, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense et est maintenue dans son emploi de psychologue clinicienne, conseillère technique régionale de la région de gendarmerie Nouvelle Aquitaine, zone de défense et de sécurité Ouest, groupement de gendarmerie départementale de Haute-Vienne à Limoges, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} février 2018.

L'intéressée est rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 novembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
E.-P. MOLOWA